



Funeral Service Association of Canada / Association des services funéraires du Canada

## APPEL DE CANDIDATURES 2020

### Candidats aux postes d'administrateurs supplémentaires

**Le développement et la croissance de l'ASFC vous intéressent? Vous êtes en mesure d'assumer un rôle de leadership dans la définition de l'orientation de votre Association?**

**Si c'est le cas, faites-le-nous savoir!**

En plus des candidats aux postes de représentants des provinces et des territoires, **les règlements administratifs de l'ASFC** autorisent jusqu'à trois administrateurs supplémentaires nommés par le conseil d'administration avant l'assemblée générale annuelle, et élus à l'assemblée annuelle par les membres votants actifs qui assistent à l'assemblée annuelle. Les facteurs à prendre en considération pour l'ajout d'administrateurs sont fondés sur une matrice des compétences du conseil qui tient compte de l'expérience, des compétences, des attributs et des capacités des administrateurs.

**Les candidats au poste d'administrateur supplémentaire** sont issus de l'appel de candidatures lancé à tous les membres par le comité de gouvernance de l'ASFC. L'appel de candidatures est diffusé à l'intention de tous les membres mais la préférence sera accordée aux membres qui répondent à des critères particuliers afin que l'on retrouve, au sein du conseil d'administration, un équilibre entre les compétences et l'expérience, et aussi pour que la diversité de la profession y soit représentée. Le comité de gouvernance et le conseil examinent chaque année toute lacune au sein du conseil en fonction de ces priorités et de ces préférences. Le comité de gouvernance examine toutes les demandes, peut rencontrer certains candidats en entrevue et propose des candidatures solides qui conviendraient au poste. Si une seule candidature correspondant à ces critères est retenue, alors un seul candidat sera proposé au conseil d'administration pour qu'il envisage sa nomination.

Nous espérons recevoir votre candidature à la nomination au conseil d'administration afin de disposer d'un bassin de personnes diversifiées, talentueuses et dévouées provenant de l'ensemble du secteur des services aux personnes endeuillées dans lequel puiser pour former notre conseil d'administration national. Nous recherchons tout particulièrement des personnes qualifiées possédant des compétences et de l'expérience dans les domaines suivants :

- Gouvernance du conseil
- Relations gouvernementales
- Marketing et communications
- Perfectionnement professionnel
- Sensibilisation du public

Pour siéger au conseil d'administration de l'ASFC, vous devrez consentir à soumettre une vérification policière du casier judiciaire, qui devra accompagner votre formulaire de candidature. Le mandat des membres du conseil d'administration de l'ASFC est de trois (3) ans et débutera à l'ajournement de l'assemblée générale annuelle 2020 virtuelle qui aura lieu le **29 octobre** prochain.

Vous trouverez plus d'information concernant le rôle d'un administrateur du Conseil ci-dessous ainsi qu'un exemplaire du formulaire de candidature et de consentement.

## SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASFC

Le poste d'administrateur de l'ASFC constitue un défi intéressant et stimulant ainsi qu'un excellent moyen de faire progresser les principes de l'ASFC et de la profession des services funéraires, et de bâtir votre réseau professionnel et d'établir des liens avec des gens aux vues similaires. Les administrateurs peuvent s'attendre à consacrer au moins douze (12) heures de travail bénévole par mois ainsi que quelques heures de plus pour le travail en comité. Plusieurs des réunions du conseil et des autres comités ont lieu par téléconférence, et il y a au moins trois réunions en personne au cours de l'année, qui peuvent exiger des déplacements. Les administrateurs sont tenus d'assister régulièrement et de participer aux réunions du conseil et des comités auxquels ils participent. Un administrateur peut être appelé à assumer un certain nombre de fonctions et à assister à des événements dans sa région pour représenter l'ASFC.

### RÔLE GÉNÉRAL D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est l'instance dirigeante de l'Association, chargé de superviser, de contrôler et de diriger les affaires et les activités de l'Association. Le conseil délibère et agit uniquement par consensus lors de réunions ayant fait l'objet d'une convocation et d'un avis en bonne et due forme, si le quorum est atteint. Le conseil d'administration de l'ASFC se compose d'au plus seize (16) administrateurs.

### RESPONSABILITÉS

Les administrateurs supplémentaires sont responsables de représenter les membres de l'ASFC à titre d'association. Les responsabilités des administrateurs supplémentaires doivent permettre une certaine souplesse et répondre à des besoins particuliers déterminés par le conseil d'administration. Ce rôle exige que le directeur s'acquitte des tâches ci-dessous.

1. **Participer aux réunions** – On s'attend à ce qu'un administrateur participe et qu'il soit préparé pour toutes les réunions du conseil d'administration, y compris aux conférences téléphoniques et aux réunions en personne.
2. **Participer aux comités** – On s'attend également à ce qu'un administrateur participe activement à un ou plusieurs comités de l'ASFC, ou les préside, tels qu'ils peuvent être modifiés le cas échéant.
3. **Être informé** – Un administrateur doit être informé des affaires de l'ASFC afin de bien s'acquitter de son obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt de l'Association et de ses membres. On s'attend à ce que l'administrateur prépare chaque téléconférence ou chaque réunion du conseil en examinant toute la documentation fournie avec l'ordre du jour de la réunion. On s'attend aussi à ce qu'un administrateur soit à l'écoute des besoins des membres et les partage, et aussi qu'il fasse preuve d'empathie à leur égard.
4. **Conflit d'intérêts** – Un administrateur ne doit pas participer à une décision de l'Association lorsqu'il a un intérêt important ou financier dans la transaction en question sans d'abord en informer le conseil et sans suivre les procédures appropriées.

### QUALIFICATIONS RECHERCHÉES

- Avoir fait preuve de leadership dans le poste précédent;
- Avoir la capacité de formuler et de mettre en œuvre des plans stratégiques;
- Avoir la capacité de présenter verbalement des exposés;
- Avoir déjà été administrateur au sein d'un conseil d'administration ou d'un comité pour un organisme à but non lucratif;
- Établir de solides relations avec les parties prenantes.



Funeral Service Association of Canada / Association des services funéraires du Canada

**DATE LIMITE : le 21 septembre 2020, 16 h HNE**

## **FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR SUPPLÉMENTAIRE**

**Candidat :**

Titre : \_\_\_\_\_  
Entreprise : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**Soutenu par :**

Titre : \_\_\_\_\_  
Entreprise : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**Soutenu par :**

Titre : \_\_\_\_\_  
Entreprise : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Une fois le formulaire complété, veuillez y joindre :

1. Une lettre décrivant les raisons pour lesquelles vous voulez siéger au conseil d'administration de l'ASFC à titre d'administrateur, ainsi que l'expérience que vous apportez à ce poste.
2. Votre curriculum vitae
3. Une vérification policière du casier judiciaire (voir ci-dessous).

et l'envoyer aux bureaux de l'ASFC au [info@fsac.ca](mailto:info@fsac.ca), **le 21 septembre 2020, à 16 h HNE**

Les noms des candidats retenus seront inscrits sur la liste des nominations présentées aux membres en vue de leur élection à **l'Assemblée générale annuelle 2020, qui aura lieu le 29 octobre prochain.**

## QUALIFICATIONS

Les candidats intéressés à siéger au Conseil d'administration de l'ASFC doivent être membres en bonne et due forme conformément à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et les règlements administratifs de l'ASFC :

- a. Avoir au moins dix-huit ans;
- b. Être un particulier;
- c. Ne pas avoir été déclaré mentalement incapable par un tribunal au Canada ou ailleurs;
- d. Ne pas avoir le statut de failli;
- e. Membre actif (votant) ou le représentant officiel d'un membre actif (votant) d'une société ou d'une corporation;
- f. Ne pas siéger actuellement à un conseil d'administration provincial à titre d'administrateur;
- g. Consentir à une vérification policière du casier judiciaire.

J'atteste avoir lu les qualifications énumérées ci-dessus et je confirme y répondre.

---

Signature du candidat

---

Date



Funeral Service Association of Canada / Association des services funéraires du Canada

## VÉRIFICATION POLICIÈRE DU CASIER JUDICIAIRE

Objet : Vérification du casier judiciaire de (nom du bénévole) :

---

Veillez écrire en majuscules le nom légal complet ci-dessus

Madame, Monsieur,

Cette personne sera membre bénévole du conseil d'administration de l'Association des services funéraires du Canada, une association sans but lucratif représentant le secteur des services aux personnes endeuillées au Canada. Afin de satisfaire aux exigences permettant de siéger au conseil d'administration, les administrateurs et le personnel sont tenus de fournir une vérification policière du casier judiciaire.

Je vous remercie de votre collaboration.

Brett Watson,  
Président  
Association des services funéraires du Canada